

OPTIMISEZ LE POTENTIEL DE PERFORMANCE
DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE VIE

OPPORTUNITÉ ZEN  MAI 2023



Support en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, d'une durée de 10 ans maximum, à compter du 15 mai 2023.

Titre de créance émis par Goldman Sachs présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance.

Offre à durée limitée. Commercialisation du 1^{er} janvier au 30 avril 2023, pouvant être clôturée sans préavis.

Code ISIN : FR001400DM13

L'investisseur est sur le point de souscrire à un support qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

La vidéo explicative de l'indice Euro Stoxx 50[®] ESG est accessible en scannant ce QR Code :




Communication à caractère promotionnel

www.groupama.fr



Groupama

OPPORTUNITÉ ZEN  Mai 2023 est un support temporaire en unités de compte. Il offre un gain sécurisé de 1% brut⁽¹⁾⁽²⁾, enregistré chaque année, majoré d'un gain conditionnel de 5% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée si l'indice Euro Stoxx 50[®] ESG est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial aux dates d'observation biennale⁽⁵⁾ en années 4, 6 ou 8 ou à la date d'observation finale⁽⁵⁾ en année 10. À l'échéance finale des 10 ans⁽⁴⁾, le capital est remboursé à hauteur de 100% brut⁽¹⁾⁽²⁾.

Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie. La performance du support dépend de l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50[®] ESG, indice représentatif du marché actions de la zone euro (ci-après « l'Indice »).


Ce support est proposé au sein des contrats d'assurance vie multisupports et de capitalisation Groupama Modulation, Groupama Premium et Groupama Capitalisation.

Ce support est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité du portefeuille d'investissement.

+ AVANTAGES

- Un enregistrement d'un gain sécurisé de 1% brut⁽¹⁾⁽²⁾ chaque année, au titre de l'année écoulée, versé lors du remboursement du support par anticipation⁽³⁾ ou à l'échéance finale⁽⁴⁾.
- Un gain de 5% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis la date d'observation initiale, si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial aux dates d'observation biennale⁽⁵⁾ en années 4, 6 ou 8 ou à la date d'observation finale⁽⁵⁾ en année 10.
- Une échéance anticipée si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation biennale⁽⁵⁾ en années 4, 6 ou 8.
- Effet mémoire : si les conditions de versement du gain de 5% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée sont déclenchées, le gain de l'année en cours ainsi que ceux des années précédentes seront versés.
- Un remboursement du capital brut⁽¹⁾⁽²⁾ à l'échéance finale⁽⁴⁾ quelle que soit l'évolution de l'Indice à la baisse⁽⁶⁾, dès lors que l'investisseur a conservé son placement pendant 10 ans.

- INCONVÉNIENTS

- Un gain plafonné à 6% brut⁽¹⁾⁽²⁾ (gain sécurisé de 1% brut enregistré chaque année + 5% conditionnel brut) par année écoulée, même si la performance de l'Indice est supérieure.
- Le rendement de OPPORTUNITÉ ZEN  Mai 2023 à l'échéance finale⁽⁴⁾ est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de 0%.
- Les dividendes éventuellement versés par les actions composant l'Indice ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à sa performance. Cette performance résulte donc en un rendement moindre qu'une performance dividendes réinvestis.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement qui peut varier de 4 à 10 ans.
- Les gains éventuellement enregistrés ne sont pas capitalisés.
- Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital :
 - en cas de sortie (rachat total ou décès) avant l'échéance finale⁽⁴⁾ ;
 - ou, en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier.

⊙ Facteurs de risque

Les investisseurs⁽⁷⁾ sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de risques » présentée dans le Prospectus de Base et la section « Risques » dans les Conditions Définitives d'Émission. Ces risques sont notamment⁽⁸⁾ :

Risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie - L'investisseur doit être conscient qu'il est exposé à ce risque en cours de vie lors de toute sortie anticipée (rachat total ou décès) qui se fera aux conditions de marché.

Risque de contrepartie - L'investisseur supporte le risque de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule (se reporter à la rubrique « Fiche Technique » en page 6 de ce document) ou mise en résolution de ce dernier qui peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (« bail-in »), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la Garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû dans le cadre des titres de créance émis par l'Émetteur.

Risque de marché - Le support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité - Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du support, voire le rendre totalement illiquide, ce qui peut entraîner sa vente impossible et engendrer la perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de réinvestissement - L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement. De plus, en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé, l'investisseur peut ne pas être en mesure de réinvestir les produits du remboursement à un rendement aussi élevé que celui des titres remboursés. Un tel réinvestissement ne pourrait être alors fait qu'à un rendement significativement plus faible ou au prix d'un plus grand risque d'investissement.

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) Les dates d'échéance anticipée sont : 15 juin 2027 (année 4), 15 juin 2029 (année 6), 16 juin 2031 (année 8).

(4) La date d'échéance finale est le 15 juin 2033.

(5) Les dates d'observation biennale sont : 14 mai 2027 (année 4), 15 mai 2029 (année 6), 15 mai 2031 (année 8), et la date d'observation finale est le 16 mai 2033 (année 10).

(6) La baisse du niveau de l'Indice est l'écart entre ses niveaux à la date d'observation initiale (15 mai 2023) et à la date d'observation finale (16 mai 2033), exprimée en pourcentage de son niveau initial.

(7) L'investisseur correspond à l'Assuré souscripteur.

(8) Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique « Avertissement Final » de ce document, paragraphe « Disponibilité de la documentation du support ».

L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 15 juin 2033, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

⊙ Principales caractéristiques

À la date d'observation initiale (15 mai 2023), le niveau initial de l'indice Euro Stoxx 50[®] ESG est observé et retenu comme son niveau initial.

UN GAIN SÉCURISÉ DE 1% BRUT⁽¹⁾⁽²⁾ ENREGISTRÉ PAR ANNÉE

Chaque année, de l'année 1 à 10



Un gain sécurisé de 1% brut⁽¹⁾⁽²⁾ est enregistré au titre de l'année écoulée

Les gains sécurisés enregistrés seront versés lors du remboursement du support par anticipation⁽³⁾ ou à l'échéance finale⁽⁴⁾.

UN GAIN CONDITIONNEL DE 5% BRUT⁽¹⁾⁽²⁾ PAR ANNÉE ÉCOULÉE (EFFET MÉMOIRE) EN CAS D'ÉCHÉANCE ANTICIPÉE

OPPORTUNITÉ ZEN Mai 2023 prend fin par anticipation si l'indice Euro Stoxx 50[®] ESG :

À l'une des dates d'observation biennale⁽⁵⁾, en années 4, 6 ou 8

est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial



Valeur finale du support
 =
 100 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ de sa valeur initiale
 +
 un gain de 5 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée
 +
 un gain sécurisé et enregistré de 1% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée

Le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ (après déduction des frais de gestion selon le contrat), en cas d'échéance anticipée automatique, est de : 4,39% la 4^{ème} année ; 4,17% la 6^{ème} année et 3,95% la 8^{ème} année.

QUEL POTENTIEL DE PERFORMANCE À L'ÉCHÉANCE FINALE ?

En l'absence d'échéance anticipée, OPPORTUNITÉ ZEN Mai 2023 dure jusqu'à l'échéance finale⁽⁴⁾. Deux situations sont alors possibles.

À L'ÉCHÉANCE, LE 15 JUIN 2033

Si l'indice Euro Stoxx 50[®] ESG est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial

Valeur finale du support

=
 160 % brut⁽¹⁾⁽²⁾
 (100 % + 10 × 5 % + 10 × 1 %)
 de sa valeur initiale, soit un Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ de 3,76 %

Remboursement du capital avec gains

Si l'indice Euro Stoxx 50[®] ESG est en baisse⁽⁶⁾ par rapport à son niveau initial

Valeur finale du support

=
 110 % brut⁽¹⁾⁽²⁾
 (100 % + 10 × 1 %)
 de sa valeur initiale, soit un Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ de -0,01 %

Remboursement du capital

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (15 mai 2023) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2023 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96% annuel.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) Les dates d'échéance anticipée sont : 15 juin 2027 (année 4), 15 juin 2029 (année 6), 16 juin 2031 (année 8).

(4) La date d'échéance finale est le 15 juin 2033.

(5) Les dates d'observation biennale sont : 14 mai 2027 (année 4), 15 mai 2029 (année 6), 15 mai 2031 (année 8), et la date d'observation finale est le 16 mai 2033 (année 10).

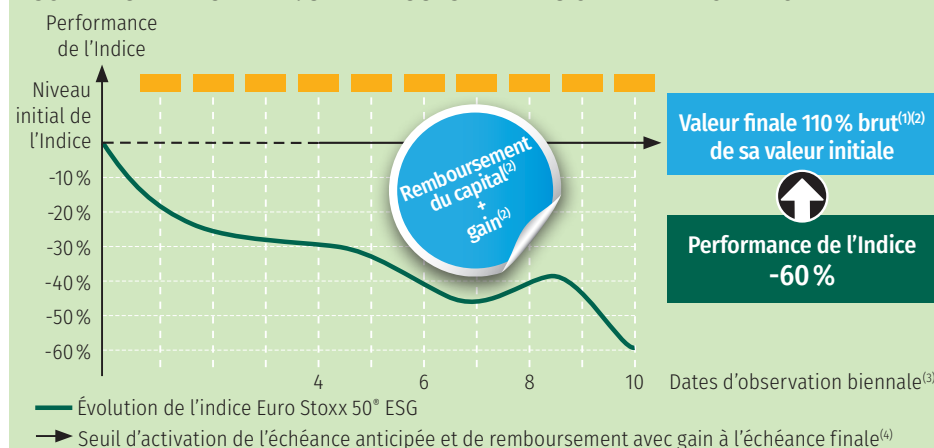
(6) La baisse du niveau de l'Indice est l'écart entre ses niveaux à la date d'observation initiale (15 mai 2023) et à la date d'observation finale (16 mai 2033), exprimée en pourcentage de son niveau initial.

L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 15 juin 2033, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.


Scénarios de marché - Exemples

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : UN REMBOURSEMENT DU CAPITAL À L'ÉCHÉANCE FINALE



Chaque année, de l'année 1 à 10, un gain sécurisé de 1% brut⁽¹⁾⁽²⁾ est enregistré au titre de l'année écoulée.

À chaque date d'observation biennale⁽³⁾, l'Indice est en baisse par rapport à son niveau initial : OPPORTUNITÉ ZEN  Mai 2023 se poursuit jusqu'à l'échéance finale⁽⁴⁾.

À la date d'observation finale⁽³⁾, l'Indice est en baisse⁽⁵⁾ de 60% par rapport à son niveau initial, clôturant en dessous du seuil de remboursement avec gain à l'échéance finale⁽⁴⁾.

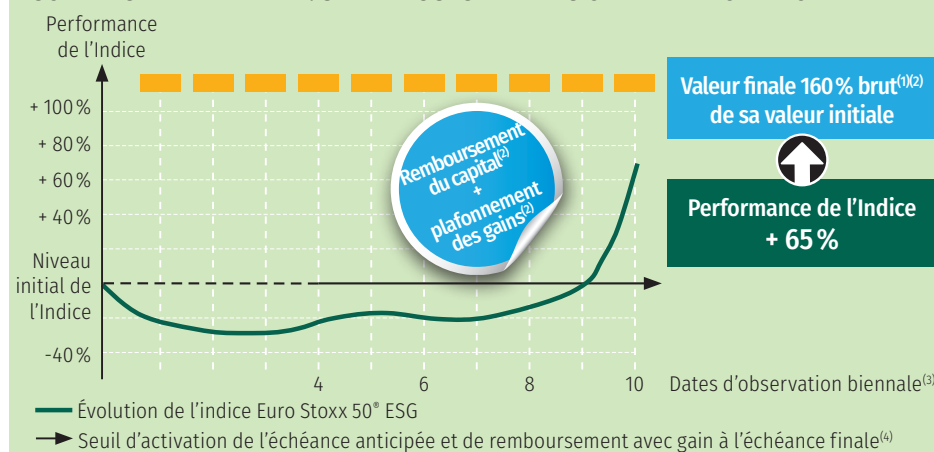
La valeur finale est alors égale à 110% brut⁽¹⁾⁽²⁾ de sa valeur initiale (100% + 10 × 1%), ce qui correspond à un Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ de -0,01%.

 Enregistrement d'un gain sécurisé de 1% brut⁽¹⁾⁽²⁾


Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ serait de -9,55%.

Dans le cas le plus défavorable la somme restituée à l'échéance serait de 110% brut⁽¹⁾⁽²⁾.

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : UN REMBOURSEMENT DU CAPITAL À L'ÉCHÉANCE FINALE AVEC PLAFONNEMENT DES GAINS




Chaque année, de l'année 1 à 10, un gain sécurisé de 1% brut⁽¹⁾⁽²⁾ est enregistré au titre de l'année écoulée.

À chaque date d'observation biennale⁽³⁾, l'Indice est en baisse par rapport à son niveau initial : OPPORTUNITÉ ZEN  Mai 2023 se poursuit jusqu'à l'échéance finale⁽⁴⁾.

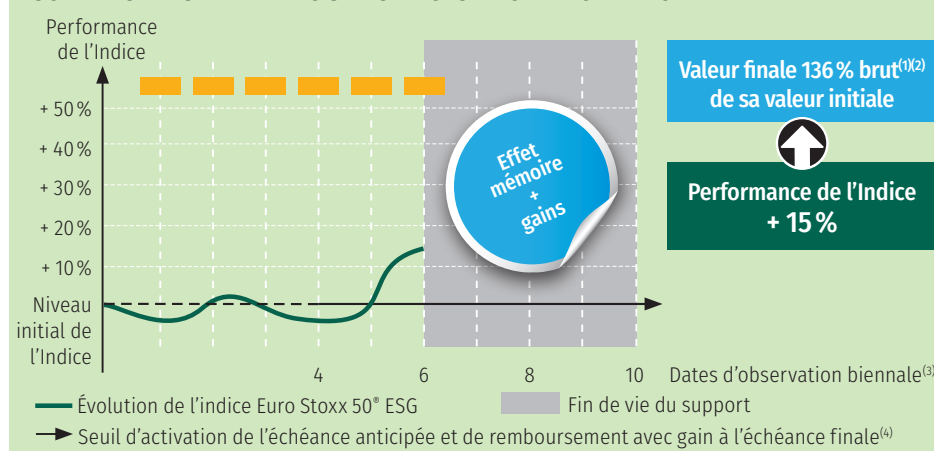
À la date d'observation finale⁽³⁾, l'Indice est en hausse de 65% par rapport à son niveau initial, clôturant au-dessus du seuil de remboursement avec gain à l'échéance finale⁽⁴⁾.

La valeur finale est alors égale à 160% brut⁽¹⁾⁽²⁾ de sa valeur initiale (100% + 10 × 5% + 10 × 1%), ce qui correspond à un Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ de 3,76%.


 Enregistrement d'un gain sécurisé de 1% brut⁽¹⁾⁽²⁾

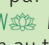
Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ serait de 4,08%.

SCÉNARIO FAVORABLE AVEC GAINS EN CAS D'ÉCHÉANCE ANTICIPÉE



Chaque année, de l'année 1 à 6, un gain sécurisé de 1% brut⁽¹⁾⁽²⁾ est enregistré au titre de l'année écoulée.

À la 1^{ère} date d'observation biennale⁽³⁾, l'Indice est en baisse par rapport à son niveau initial : OPPORTUNITÉ ZEN  Mai 2023 se poursuit jusqu'à l'année 6.

À la 2^{ème} date d'observation biennale⁽³⁾, l'Indice est en hausse par rapport à son niveau initial : OPPORTUNITÉ ZEN  Mai 2023 prend donc fin par anticipation au terme de la 6^{ème} année.

La valeur finale est égale à 136% brut⁽¹⁾⁽²⁾ de sa valeur initiale (100% + 6 × 5% + 6 × 1%), ce qui correspond à un Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ de 4,17%.

 Enregistrement d'un gain sécurisé de 1% brut⁽¹⁾⁽²⁾

Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ serait de 1,34%.

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (15 mai 2023) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2023 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96% annuel.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) Les dates d'observation biennale sont : 14 mai 2027 (année 4), 15 mai 2029 (année 6), 15 mai 2031 (année 8), et la date d'observation finale est le 16 mai 2033 (année 10).

(4) La date d'échéance finale est le 15 juin 2033.

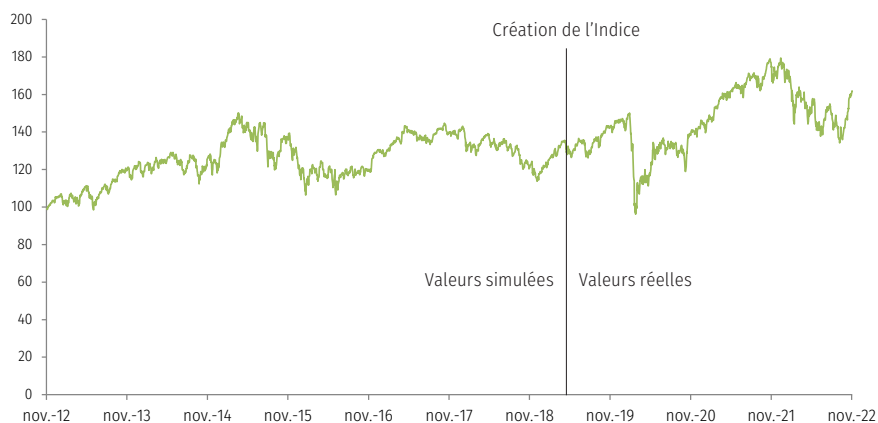
(5) La baisse du niveau de l'Indice est l'écart entre ses niveaux à la date d'observation initiale (15 mai 2023) et à la date d'observation finale (16 mai 2033), exprimée en pourcentage de son niveau initial.

ZOOM SUR L'INDICE EURO STOXX 50® ESG

⦿ Évolution de l'indice Euro Stoxx 50® ESG (dividendes non réinvestis), ce qui est moins favorable pour l'investisseur

Les niveaux historiques de l'Indice sont fondés sur des valeurs simulées du 23 novembre 2012 au 29 avril 2019, puis sur des valeurs réelles du 30 avril 2019 (date de création de l'Indice) au 25 novembre 2022.

La valeur de l'investissement peut varier. Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes écoulées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.



L'indice Euro Stoxx 50® ESG combine la mesure de la performance économique avec les impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance. À partir de l'indice Euro Stoxx 50®, les critères d'exclusion de Sustainalytics sont appliqués pour exclure les entreprises ne respectant pas les normes internationales, les droits de l'Homme ou qui évoluent dans des secteurs controversés comme les armes, le tabac ou le nucléaire. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la zone Euro. Sa cotation est publiée quotidiennement. Sa composition est revue trimestriellement aux mois de mars, juin, septembre et décembre.

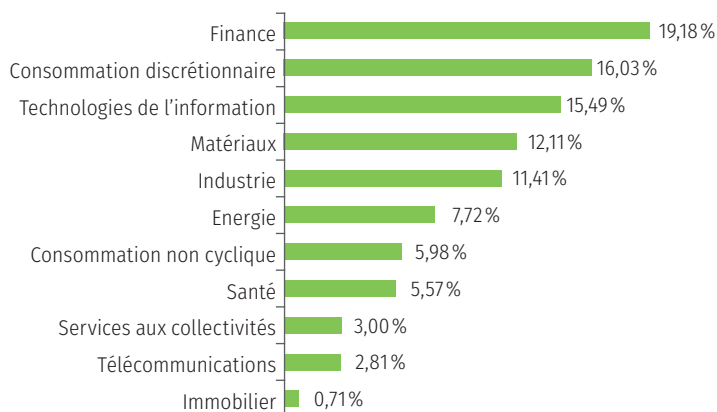
Pour plus de détails sur l'Indice merci de consulter la page dédiée : www.stoxx.com/index-details?symbol= SX5EESG.

Source : Bloomberg, au 25 novembre 2022.

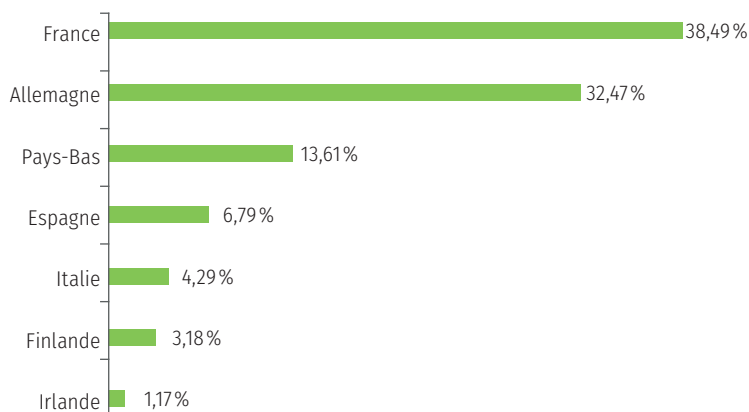
La performance de l'indice Euro Stoxx 50® ESG (dividendes non réinvestis), ce qui est moins favorable, prend en compte uniquement les variations de cours des actions qui le composent. Les dividendes éventuellement versés par ces actions ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'Indice. Une performance « dividendes non réinvestis » est inférieure à une performance « dividendes réinvestis » et résulte donc en un rendement moindre.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Goldman Sachs et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

⦿ Répartition sectorielle



⦿ Répartition géographique



Source : Goldman Sachs, au 25 novembre 2022.



FICHE TECHNIQUE

- ⊙ **Instrument financier** : Titre de créance de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance.
- ⊙ **Émetteur** : Goldman Sachs Finance Corp International Ltd., qui n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.
- ⊙ **Garant de la formule** : The Goldman Sachs Group, Inc., (S&P BBB+, Moody's A2, Fitch Ratings A, au 25 novembre 2022). Ces notations ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au support. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
- ⊙ **Code ISIN** : FR001400DM13
- ⊙ **Éligibilité** : Contrats d'assurance vie ou de capitalisation uniquement.
- ⊙ **Devise** : EUR
- ⊙ **Sous-jacent** : Indice Euro Stoxx 50[®] ESG - Code Bloomberg : SX5EESG Index ; Code ISIN : CH0469557521.
- ⊙ **Cotation** : Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
- ⊙ **Valorisation** : Hebdomadaire, le vendredi.
- ⊙ **Double valorisation** : Une double valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours, par Refinitiv qui est une société indépendante financièrement de Goldman Sachs.
- ⊙ **Marché secondaire** : Goldman Sachs International, qui fournit la liquidité, offrira un prix d'achat sur demande, sous réserve (i) de l'existence de conditions de marchés anormales, et/ou (ii) de considérations légales, réglementaires ou autres, ou (iii) de la situation financière de Goldman Sachs International ou un de ses affiliés, dans chacun des cas tel que déterminé de bonne foi par Goldman Sachs International. Dans ce contexte et en fonction de la proximité du seuil de protection du capital, Goldman Sachs International anticipe que la fourchette achat-vente indicative attendue, dans les conditions normales de marché, est au maximum de 1%, sous réserve de son droit de modifier à tout moment le montant de cette fourchette.
- ⊙ **Commissions de distribution** : Des commissions relatives à cette transaction ont été réglées par Goldman Sachs à l'Assureur. Le montant maximum des commissions de distribution est équivalent à 1% par an du montant de l'émission, sur la base de la durée maximale du support.

Ces commissions sont incluses dans le prix de souscription.
- ⊙ **Montant maximum de l'émission** : 165 000 000 €
- ⊙ **Valeur nominale** : 1 000 €
- ⊙ **Garantie du capital** : Pas de garantie du capital en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance finale.
- ⊙ **Période de commercialisation** : Du 1^{er} janvier au 30 avril 2023.
- ⊙ **Prix d'acquisition** : Il progressera de façon constante de 995,80 € le 6 janvier 2023 à 1 000 € le 15 mai 2023. Pour tout complément d'information, merci de vous référer aux Conditions Définitives du titre.
- ⊙ **Date d'émission du support** : 6 janvier 2023.
- ⊙ **Date d'observation initiale de l'Indice** : 15 mai 2023.
- ⊙ **Dates d'observation biennale de l'Indice** : 14 mai 2027 (année 4), 15 mai 2029 (année 6), 15 mai 2031 (année 8).
- ⊙ **Dates d'échéance anticipée** : 15 juin 2027 (année 4), 15 juin 2029 (année 6), 16 juin 2031 (année 8).
- ⊙ **Date d'observation finale de l'Indice** : 16 mai 2033 (année 10).
- ⊙ **Date d'échéance finale** : 15 juin 2033 (année 10).
- ⊙ **Valeur finale du support en unités de compte à l'une des dates d'échéance anticipée** : Si à l'une des 3 dates d'observation biennale, l'indice Euro Stoxx 50[®] ESG est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial du 15 mai 2023, le support prend fin à la date d'échéance anticipée correspondante. Sa valeur finale est alors égale à 100 % de sa valeur initiale augmentée d'un gain de 6% brut⁽¹⁾ (gain sécurisé de 1% brut enregistré chaque année + 5% conditionnel brut) par année écoulée depuis la date d'observation initiale.
- ⊙ **Valeur finale du support en unités de compte à la date d'échéance finale** : Dans le cas où le support dure jusqu'à l'échéance finale, sa valeur finale est alors égale à :
 - 160% brut⁽¹⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial ;
 - ou 110% brut⁽¹⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse par rapport à son niveau initial.

(1) Performance brute depuis la date d'observation initiale du 15 mai 2023, ne tenant pas compte des frais sur versement, des frais de gestion du contrat, du coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie, de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables et conditionnée par l'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.


AVERTISSEMENT FINAL

- ⊙ **Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.**

Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère publicitaire, il est destiné à être distribué dans le cadre d'un placement privé exclusivement et de ce fait n'a pas été soumis à l'Autorité des Marchés Financiers.

Ces titres de créances ne peuvent être distribués aux investisseurs potentiels qu'en fonction des règles applicables aux offres pour lesquelles l'obligation de publier un prospectus ne s'applique pas en application de l'article 1(4) du Règlement (UE)2017/1129 et de l'article L.411-2-1^{er} du Code monétaire et financier. La souscription, l'offre ou la vente, directe ou indirecte, en France de ces titres ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues par le Règlement (UE)2017/1129 et l'article L.411-2-1^{er} du Code monétaire et financier.

Une information complète sur le support, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

- ⊙ **Disponibilité de la documentation du support :** Le support OPPORTUNITÉ ZEN  Mai 2023 décrit dans le présent document fait l'objet de « Conditions Définitives » se rattachant au Prospectus de Base (en date du 15 juillet 2022), conforme à la Directive UE 2017/1129 et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus, les Conditions Définitives (ensemble, le Prospectus) et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le Prospectus de Base (<https://www.gsmarkets.fr/fr/services/documents/prospectus-de-base>). La dernière version du Document d'Informations Clés relatif à ce support peut être consultée et téléchargée à l'adresse : www.gspriips.eu.
- ⊙ **Commercialisation dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation :** L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'Instrument Financier) est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après le Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.
- ⊙ **Agrément :** The Goldman Sachs Group, Inc est une société holding bancaire et une société holding financière au titre de la loi des États Unis de 1956 sur les holdings bancaires (U.S. Bank Holding Company Act of 1956) et régulée par le Federal Reserve Board (Conseil de la Réserve Fédérale). Goldman Sachs International est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority.
- ⊙ **Événements exceptionnels affectant les sous-jacents : ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée :** Afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte en capital sur le support.
- ⊙ **Risque lié à la directive européenne sur le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (la directive) :** Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'autorité de résolution compétente peut réduire ou convertir en fonds propres tout ou partie du principal des titres de créance, ce qui pourrait résulter en la perte partielle ou totale du montant investi. De plus, l'exercice de tout pouvoir dans le cadre de la Directive, ou toute suggestion d'un tel exercice, peut affecter significativement et défavorablement les droits des titulaires de titres de créance, le prix ou la valeur de leur investissement (dans chaque cas, quel que soit le niveau de protection du capital prévu par le support) et/ou la capacité de l'Émetteur à satisfaire à ses obligations en vertu des titres de créance. Toute somme ou montant payable par l'Émetteur pourra être réduit ou modifié, à tout moment, en application de l'exercice d'un renflouement interne (« bail-in ») par toute autorité compétente.
- ⊙ **Restrictions générales de vente :** Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce support.
- ⊙ **Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes :** L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, The Goldman Sachs Group, Inc. n'assume aucune responsabilité à cet égard.
- ⊙ **Données de marchés :** Les éléments du présent document relatifs aux données

de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

- ⊙ **Rachat par Goldman Sachs International ou dénouement anticipé du support :** Goldman Sachs International prévoit dans des conditions normales de marché, de fournir un prix d'achat et de vente pour ce support sur un intervalle de temps régulier. Seul Goldman Sachs International est le fournisseur de liquidité de ce support. Cependant, Goldman Sachs International ne s'engage pas à fournir de la liquidité par la communication de prix d'achat et de vente de ce support, et n'est soumis à aucune obligation légale de fournir de tels prix. L'investisseur potentiel ne doit pas s'appuyer sur sa capacité à vendre ce support à une date particulière ou à un prix particulier. Dans certaines situations de marché, pendant lesquelles Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. n'est pas capable de conclure des opérations de couverture, la fourchette achat-vente de 1% peut être temporairement augmentée, afin de limiter les risques économiques de Goldman Sachs Finance Corp International Ltd..
- ⊙ **Avertissement relatif à l'Indice :** L'indice Euro Stoxx 50[®] ESG (ainsi que ses marques déposées) sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et sont utilisés dans le cadre de licences. Les titres et/ou instruments financiers basés sur l'indice Euro Stoxx 50[®] ESG ne sont en aucun cas sponsorisés, approuvés, vendus ni parrainés d'une quelconque façon par STOXX[®], Deutsche Börse Group et leurs donneurs de licence, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne garantissent en aucun cas et déclinent à cet égard toute responsabilité (qui résulterait d'une négligence ou de toute autre manière) ayant un lien général ou spécifique avec une quelconque erreur, omission ou interruption de l'indice Euro Stoxx 50[®] ESG ou de ses données. Pour plus de détails merci de consulter le site : www.stoxx.com/indices.
- ⊙ **Conflits d'intérêts :** The Goldman Sachs Group, Inc. ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de teneur de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financiers, indice ou marché mentionné dans ce document.
- ⊙ **Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique :** Les titres de créance décrits aux présentes qui sont désignés comme des titres avec restriction permanente n'ont pas fait ni ne feront l'objet d'un enregistrement en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 « U.S Securities Act of 1933 », telle que modifiée (« la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières ») et ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une « U.S Person » (tel que défini dans la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières) et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des États-Unis d'Amérique, sur le fondement de la Réglementation S « Reg S » de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières.
- ⊙ **Utilisation du produit de l'émission :** Les fonds levés au travers de cette émission n'auront en aucun cas vocation à financer directement ou indirectement des projets verts. Seul l'indice sous-jacent au produit est construit de façon à sélectionner les actions selon leur performance vis-à-vis de la thématique « ESG ». L'exposition de l'investisseur à la performance d'un indice ne signifie pas qu'il finance les actions le composant.
Il convient de noter qu'il n'existe actuellement aucun cadre universellement accepté (juridique, réglementaire ou autre), ni aucun consensus de marché sur ce qui constitue un produit « durable » ou équivalent ESG ou sur les attributs précis requis pour un produit particulier à définir comme ESG, durable ou tout autre étiquette équivalente, et aucune assurance ne peut être donnée qu'un tel cadre ou consensus universellement accepté se développera au fil du temps. Bien qu'il y ait eu des efforts réglementaires dans certaines juridictions et régions (en particulier dans l'Espace économique européen) pour définir des concepts similaires, le cadre juridique et réglementaire régissant la finance durable est encore en cours de développement et il n'y a aucune garantie que ces régimes locaux seront adoptés plus largement au sein des marchés financiers mondiaux. En conséquence, aucune assurance ne peut être donnée aux investisseurs que le produit proposé répondra à une ou à toutes les attentes des investisseurs concernant ces objectifs ESG, durable, ou autres objectifs étiquetés de manière équivalente ou qu'aucun impact environnemental, social et/ou autre ne se produira lors de la mise en œuvre du produit. Dans la mesure où ce contenu fait référence à des produits ou indices tiers, Goldman Sachs n'a pas vérifié que les produits ou indices tiers mentionnés sont conformes aux principes, lois, règles ou réglementations applicables, existants ou proposés, liés à l'environnement, à la durabilité et à la gouvernance des critères (ESG).

GÉREZ VOTRE CONTRAT DEPUIS VOTRE ESPACE CLIENT SUR GROUPAMA.FR

Consultez en temps réel :

- la valeur et le détail de votre contrat,
- la clause bénéficiaire,
- la répartition de votre épargne,
- l'historique des opérations.

Effectuez des opérations :

- des versements libres ou programmés,
- des arbitrages,
- des retraits partiels.

Suivez l'actualité des marchés pour :

- vous informer sur les supports,
- simuler leur performance sur une période,
- comparer la performance de plusieurs fonds,
- créer des alertes e-mail sur des supports.

Retrouvez votre identifiant Internet dans votre relevé de situation et suivez les instructions pour vous connecter.

COORDONNÉES DE VOTRE CONSEILLER

Édition : Janvier 2023

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Groupama Gan Vie.

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 € – 340 427 616 RCS
Paris APE : 6511Z

Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris.

www.groupama.fr

Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité
de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest
CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

Réf : 3350-227260-052023 - Photos : ©Shutterstock

Groupama participe à la protection de l'environnement en sélectionnant des imprimeurs référencés « Imprim'Vert » ainsi que des papiers issus de forêts gérées durablement.



Groupama